



**Les subsides accordés par la
Wallonie et **le Brabant wallon** en
faveur de la lutte contre les coulées
de boue et la renaturation des cours
d'eau**

18 octobre 2022

Plan de la présentation

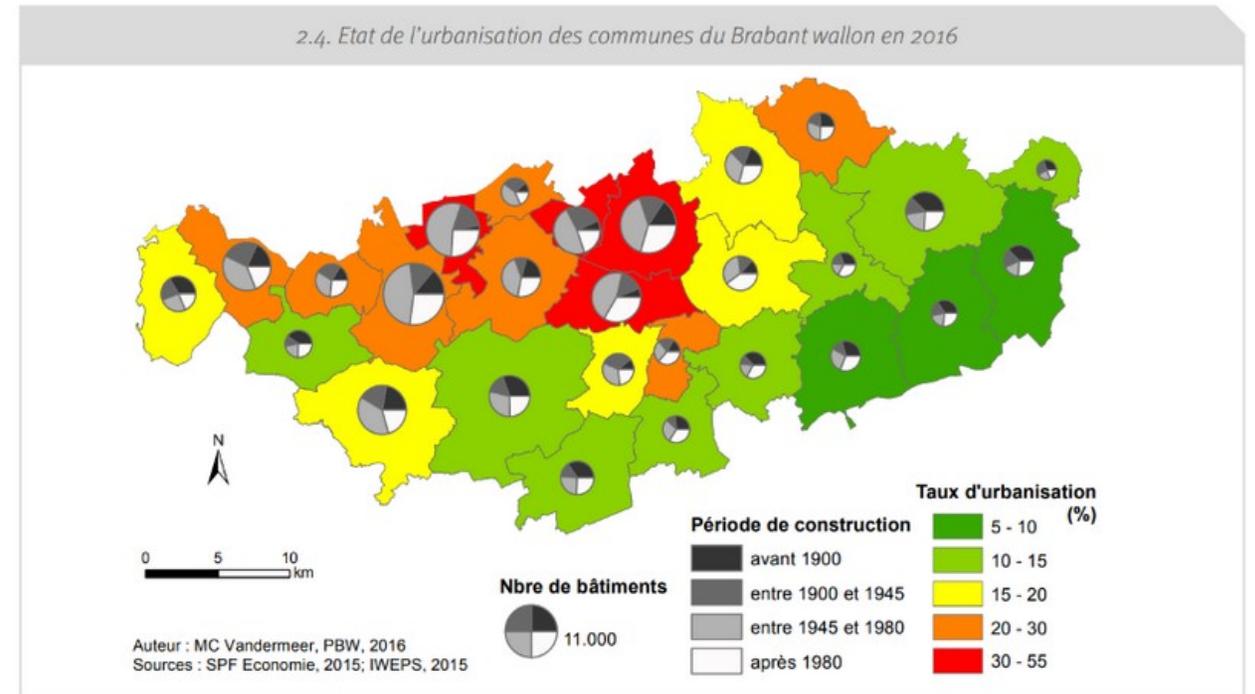
1. Mot d'introduction par le Député en charge, Marc Bastin
2. Lutte multi-niveaux et multi-acteurs
3. Plateforme inondations et outils disponibles
4. Centrales de marché (études/travaux)
5. Subsidés et appels à projets
6. Quelques exemples de projets
7. Tableau récapitulatif des aides mises en place par la Province du Brabant wallon
8. Conclusions

2. Lutte multi-niveaux et multi-acteurs

- Les mesures le long du cours d'eau ne seront jamais suffisantes **SEULES** pour lutter contre des évènements exceptionnels de plus en plus fréquents

Spécificités du BW avec **2 constats clés** :

- Territoire **le plus agricole** de Wallonie (62 % en moyenne, jusqu'à plus de 80% pour certaines communes) ;
- Territoire largement **le plus artificialisé** de Wallonie (19,4 %).



- Les quantités d'eau observées dans les cours d'eau (débit/hauteur d'eau) sont directement fonction :
 - Des précipitations
 - **De la réaction du territoire face à ces précipitations**

➔ Réactivité/sensibilité du territoire très forte en BW !!

2. Lutte multi-niveaux et multi-acteurs

Que faire ?

- **Gestionnaire des CE** : Prévention dans et le long des cours d'eau (entretien, curage, etc.) et création de zones de retenue → Mesures complémentaires indispensables
- **NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL TERRITORIAL** → Conditionne toute réussite

→ **Gérer l'eau là où elle tombe !!! Impossible de la gérer uniquement dans le CE (trop tard)**

Superficie BW = 1090 km² >> CENN = 800 km = 4 km²

- Combinaison de solutions **de l'amont vers l'aval** :
 - Sur les terres agricoles - gérer le ruissellement et les coulées boueuses :
 - **Agriculteurs** = acteurs centraux de la gestion des territoires
 - **WIN-WIN** : Services par rapport à la gestion de l'eau et réduire les pertes en terre sur leurs parcelles (outil de travail)
 - **Points d'attention et d'amélioration cruciaux** : Eviter le regroupement de parcelles, retourner vers un damier de cultures, replacer des haies, des arbres, maximiser à très large échelle les MAE, les mesures antiérosives, les petits stockages in-situ, les fossés, toutes les mesures favorisant le ralentissement de l'eau, etc.
 - Chiffre très interpellant : Seuls **15%** des recommandations GISER sont effectivement mises en place
 - **GRANDE MARGE DE PROGRESSION**

2. Lutte multi-niveaux et multi-acteurs

→ Urbanisation réfléchie et travail de prévention :

- **Préservation** du lit majeur des cours d'eau et des zones de stockage existantes
- **Limiter l'imperméabilisation** du territoire
- **Gestion réfléchie de l'eau** (eaux pluviales, eaux de débordement, ruissellement) à la parcelle/au projet
- **Durcir les conditions d'octroi** des permis en zones inondables

→ Au niveau des citoyens :

- **Protections individuelles** pour les habitations touchées (batardeau, clapet anti-retour, ...): le SPW a édité plusieurs guides à l'attention des citoyens à cet effet :

[SPW_TLPE_guide_inondations.pdf](#)

[GISER_ruissellement_demandeur.pdf](#)

[GISER_ruissellement_techniques.pdf](#)

- Sensibiliser les citoyens au **dépôts en berges** de cours d'eau et autres éléments mobilisables



3. Plateforme inondations et outils disponibles

010.23.62.51 inondations@brabantwallon.be ALBAUWENS

Plateforme provinciale de gestion des risques d'inondation

Accueil Informations ▾ Outils ▾

The map displays the province of Brabant Wallon with various flood risk zones. Major rivers shown include the Senne, Hain, Dyle, and Gette. Municipalities labeled include Leeuw, Beersel, Halle, Sint-Genesius-Rode, Waterloo, Braine-l'Alleud, Germape, Nivelles, Braine-le-Comte, Eghezée, and others. The zones are color-coded: blue for the lowest risk, yellow for low risk, orange for medium risk, red for high risk, and pink for very high risk. A search bar is visible in the top right corner of the map interface.

3. Plateforme inondations et outils disponibles



 <p>Le Brabant wallon</p> <h3>LE RÔLE DE LA PROVINCE</h3> <p>Prenez connaissance de notre politique en matière de lutte contre les inondations</p>	 <h3>INFORMATIONS GÉNÉRALES</h3> <p>Présentation des concepts généraux et spécifiques d'hydrologie et d'inondations</p>	 <h3>SIGNALEMENT DES INONDATIONS</h3> <p>Signalez-nous un événement inondation et suivez l'état des cours d'eau</p>	 <h3>BIBLIOTHÈQUE INONDATIONS</h3> <p>Consultez ou partagez des documents liés aux inondations et à leur gestion</p>
 <h3>OUTILS DE CALCULS HYDROLOGIQUES</h3> <p>Ensemble d'outils de calculs pour vous aider dans l'élaboration de vos projets</p>	 <h3>ANNUAIRE EN LIGNE</h3> <p>Besoin d'un renseignement ? Trouvez rapidement l'interlocuteur privilégié</p>	 <h3>RÉFÉRENCIEMENT DES OUVRAGES</h3> <p>Géoréférenciez un ouvrage de gestion de crues et ruissellement dont vous êtes gestionnaire</p>	 <h3>CARTOTHÈQUE</h3> <p>Consultez les cartes informatives et les applications dédiées aux unités de gestion</p>

4. Centrales de marchés (Etudes et Travaux)

- **Accord-cadre 2023-2026** à destination des 27 communes du Brabant wallon portant sur **l'étude d'ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellements) et de prestations ponctuelles dans cette matière.**

Ce marché est divisé en **5 lots** :

- Lot 1 : Accord-cadre pour l'étude et le suivi de la mise en œuvre d'ouvrages/d'aménagements de lutte contre le ruissellement ;
- Lot 2 : Accord-cadre pour l'étude et le suivi de la mise en œuvre de très petits ouvrages (moins de 10.000 m³);
- Lot 3: Accord-cadre pour l'étude et le suivi de la mise en œuvre de petits ouvrages (de 10.000 à 29.999 m³) ;
- Lot 4 : Accord-cadre pour l'étude et le suivi de la mise en œuvre d'ouvrages de taille moyenne (30.000 à 49.999 m³) ;
- Lot 4 : Accord-cadre pour l'étude et le suivi de la mise en œuvre de grands ouvrages de lutte contre les crues (50.000 et plus) ;
- Lot 5 : Accord-cadre pour de très grands ouvrages (100.000 m³ et plus).

Un accord-cadre est un marché public qui détermine, sur une période donnée, les modalités de passations de marchés subséquents avec un ou plusieurs opérateurs économiques. Ce type de marché est passé pour une durée maximale de 4 ans.

La procédure se divise en **2 étapes** :

1) La passation d'un contrat global dans lequel on définit les modalités de consultation des entreprises avec lesquelles les accords-cadres ont été conclus

2) La passation de marchés subséquents qui font l'objet de formalités réduites. En effet, la situation juridique et les critères de sélection ont déjà été analysés.

Après définition des besoins et identification du lot,

Il faut remettre en concurrence les bureaux d'études retenus en indiquant clairement l'identité du Pouvoir Adjudicateur et d'attribuer le marché sur base des critères d'attribution (Avantage: procédure réduite)

4. Centrales de marchés (Etudes et Travaux)

Centrale de marché de travaux et convention de délégation de MO pour les CENN3

- **2017** : Mise à disposition aux communes d'une **centrale de marché sous forme d'accord cadre**
 - Réalisation des **travaux d'entretien, de curage ou de petites réparations** aux CENN 3
 - Communes bénéficient des prix unitaires des marchés annuels
 - Adhésion de 17 communes
 - Montant des travaux : 35.000 € (2017 -2018), 172.000 € (2018-2019), 160.000 € (2019-2020)

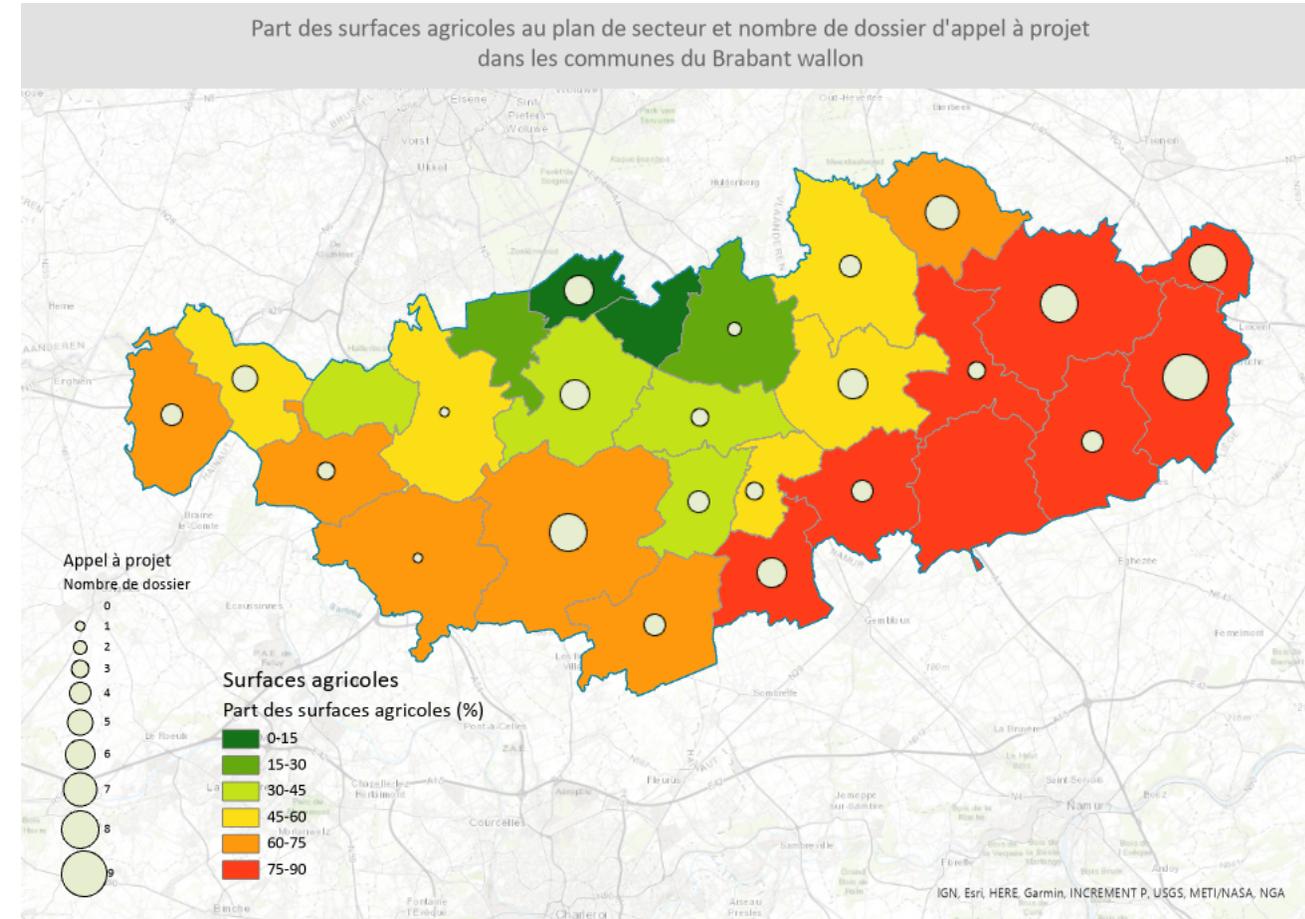
- **2022 - Nouveautés** :
 - Élargissement aux **petites réfection d'ouvrages (murs/ponts)** et à l'**entretien des bassins d'orage**
 - **Convention d'adhésion à la centrale de marché (durée indéterminée)**
 - **OPTION : Délégation de maîtrise d'ouvrage = Suivi technique par services provinciaux :**
 1. Une aide/conseil à la définition des besoins ;
 2. Un conseil à l'établissement du bon de commande ;
 3. Le suivi de l'exécution des travaux proprement dite jusqu'à la réception.
 - **Contribution de 7% du montant TVAC des travaux (couvre partiellement coût réel, restant = PBW)**

5. Subsidés et appels à projet

- L'aide aux communes par le biais du **subventionnement** :
 - ➔ des ouvrages de lutte contre les inondations de type bassins d'orage et zones inondables
 - ➔ des aménagements et du matériel nécessaires à la lutte contre les coulées de boues (jusqu'à 25.000 €/an/commune)

Ces subventions permettent d'accélérer les initiatives communales et de les soutenir financièrement

En 2022: 9 projets subventionnés (Genappe, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Villers-la-Ville et Walhain).



6. Quelques exemples de projets

→ **Aménagements et matériel nécessaires à la lutte contre les coulées de boues**
(jusqu'à 25.000 €/an/commune)

2014: la Commune de Beauvechain perçoit une subvention de 20.000 € pour:

- l'acquisition d'une mini-pelle
 - l'achat de fagots ou du matériel nécessaire;
- Cette somme permet la mise en place des fascines, de fossé à redents Rue de Louvain et Rue du Vénérable.

La mini-pelle ainsi acquise permet de réaliser ces travaux et ceux des années ultérieures.



6. Quelques exemples de projets

→ **Aménagements et matériel nécessaires à la lutte contre les coulées de boues**
(jusqu'à 25.000 €/an/commune)

2016: la Commune de Chastre perçoit une subvention de 14.190,40 € pour l'acquisition de 4 barrière d'eau © Water-gate



6. Quelques exemples de projets

→ **Aménagements et matériel nécessaires à la lutte contre les coulées de boues**
(jusqu'à 25.000 €/an/commune)

2015: la Ville de Genappe perçoit une subvention de 17,358,51 € pour l'aménagement d'une ZIT Place d'Hattain d'un volume de 693 m³.

Cet ouvrage permet de solutionner les problèmes de coulées de boue au niveau de la Place d'Hattain et de la Rue d'Hattain,



6. Quelques exemples de projets

→ **Aménagements et matériel nécessaires à la lutte contre les coulées de boues**
(jusqu'à 25.000 €/an/commune)

2013: la Commune d'Orp-Jauche perçoit une subvention de 20.000 € pour l'aménagement de fascines en divers endroits de son territoire. (ici: A hauteur du Parc de Jauche)

Ces aménagements doivent faire l'objet d'un entretien régulier (recharge des fascines).

Le Brabant wallon a ainsi subventionné la réfection de fascine sur Lasne notamment en 2019.



6. Quelques exemples de projets

→ Aménagements d'ouvrages de rétention le long des CENN 2 et CENN 3

Tubize: subventionnement de la ZIT du Coeurcq

Montant subventionné: 209.196,97 euros

Volume de rétention: 77.160 m³



7. Tableau récapitulatif des aides mises en place par la Province du Brabant wallon

	MP de services Accord-Cadre Etudes	Centrale de MP de travaux	Appel à projet «Travaux et/ou acquisitions de matériel visant à remédier à la problématique des coulées de boues »	Subvention « Réalisation d’ouvrage de type ZIT le long des CENN 2 et CENN 3»
Type	Centrale de marché	Centrale de marché	Appel à projets annuel	Subvention
Timing - projet	2023-2026		Tous les ans	
Timing – cons. budgétaire	Pas de limite fixée à ce jour		31/10/aaaa+3	31/10/aaaa+3
Bénéficiaire/ Porteur de projet	Communes / Province du Brabant wallon	Communes/Province du Brabant Wallon	Communes du Brabant wallon	Communes du Brabant wallon
Thématique	Etude pour la réalisation d’ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellement)	Réalisation des travaux d'entretien, de curage ou de petites réparations aux CENN 3	Travaux et/ou acquisitions de matériel visant à remédier à la problématique des coulées de boues	Réalisation d’ouvrages de type ZIT/ZEC le long des CENN 2/CENN 3
Répartition budgétaire	À charge des communes	A charge des communes	Fonction du budget (250.000 € en 2022)	Fonction du budget (200.000 € en 2022)
Budget min- Max	-	-	80% du projet (plafonné à 20.000 €) Si projet supracommunal 90% (plafonné à 25.000 €)	Si CENN 2: 40% du coût des travaux (plafonné à 4€/m ³ d’eau stockée) Si CENN 3: 20% du coût des travaux (plafonné à 2€/m ³ d’eau stockée)
Procédure - projet	Remise en concurrence des auteurs de projets retenus par le porteur de projet	Bon de commande	Formulaire Dossier à introduire pour le 30 avril de chaque année	Demande à l’attention du Collège provincial
Contact	Le Brabant wallon – Service de Cartographie et d’Hydrologie. inondations@brabantwallon.be	Le Brabant wallon – Service de Cartographie et d’Hydrologie. inondations@brabantwallon.be	Le Brabant wallon commune@brabantwallon.be	Le Brabant wallon – Service de Cartographie et d’Hydrologie inondations@brabantwallon.be

8. Conclusions

- Le Brabant wallon a été fortement touché en juin et juillet 2021 par des **événements exceptionnels** (fréquence et intensité)
- La **succession** des épisodes pluvieux/orageux a créé des conditions particulières **accentuant leurs effets néfastes**
- L'occupation du sol du Brabant wallon en fait un territoire à la fois hautement **REACTIF** et **SENSIBLE** face aux inondations
- Seules, les mesures de prévention le long des cours d'eau ne pourront jamais suffire face aux événements extrêmes

→ Nécessité d'une lutte **TERRITORIALE** et à **TOUS** les niveaux de pouvoir → **Gérer la pluie là où elle tombe**

